

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mardi 8 Juillet 2015**

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Monsieur Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM Paul GRIFFE - Jean Pierre BOUISSET - Laurent RIVES – Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES CABARDES : M Guy CHIFFRE
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES : M Henri ICHE – M Stephan MARTY
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M Gérard DESGRANGES – M D'ABBUNDO Jacky
- Commune de LAPRADE : Mr Jean Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS :
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Jean Claude PECH
- Commune de LES CAMMAZES : M Alain MARY
- Commune de LES MARTYS :
- Commune de MAS-CABARDES : MM Gilbert BATLLE - Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES : Mme Sylvie LEENHARDT
- Commune de ROQUEFERE : M Francis BELS
- Commune de SAINT DENIS : M Raymond SENTENAC
- Commune de SAISSAC : - Mme Odile SEIGNE – MM David HERRERO – Philippe HORTALA – Mr Jean DONS
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mmes Christiane GROS
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA – Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : M Daniel GERI – M Luciano STELLA – Mme Vanessa SIRVENT

Absents :

M Guy JALABERT (Fraisie Cabardès) –Mme Carole HASSLAUER (Saint-Denis)

Procuration :

Mme Janine CROS GIRAL de la commune de Fontiers Cabardès à M Gilbert PLAGNES

M Sacha DJORDJEVIC de la commune de Cuxac Cabardès à Mr Paul GRIFFE

M David FERRE de la commune de Salsigne à M Stéphane BARTHAS

Mme Maryse VIEU de la commune de Saissac à Mme Odile SEIGNE

Mr Régis HUC de la commune de Labastide Esparbairénque à Mr Francis BELS

Mr André GUITARD de la commune des Martyrs à Mr Cyril DELPECH

Mr Gérard BONNAFOUX de la commune de Saint Denis à Mr Raymond SENTENAC

Mr Joseph SKALA de la commune de Miraval-Cabardès à Mr Jean-Claude PECH

Mr Jean-Louis TESSIE de la commune de Lastours à Mr Daniel GERI

Secrétaire : Mr Laurent RIVES

Ordre du jour :

*Désignation d'un secrétaire de séance
Validation compte rendu*

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL

- Convention avec le Département de l'Aude : Piscine de Cuxac-Cabardès

COMMISSION ECOLES / ALAE

- Prolongation contrat d'avenir : RPI Cuxac / Caudebronde
- Prolongation Contrat d'avenir : Ecole de FONTIERS-CABARDES
- Création de poste adjoint technique 2^{ème} classe
- Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Saint-Denis
- Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Salsigne / Villardonne
- Créations postes permanents pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Salsigne
- Création /Prolongation poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE RPI Caudebronde / Cuxac
- Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Les Cammazes

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance du conseil communautaire et énonce la liste des procurations.

Monsieur Laurent RIVES est désigné secrétaire de séance

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL

- **Convention avec le Département de l'Aude : Piscine de Cuxac-Cabardès**

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que cette convention a été mise en téléchargement sur le site de la Communauté de Communes. Il en rappelle les grandes lignes en attendant la venue de Monsieur Fournier, Directeur Général des Services du Département.

La cession de la piscine de Cuxac Cabardès par le Département au profit de la Communauté de Communes sera réalisée à l'euro symbolique (le dernier avis des domaines établi par la direction générale des finances publiques établit la valeur vénale du bien à 53 000 €). Le Département se chargera de la réalisation des actes et prendra en charge le coût de ces derniers. Les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour que le transfert de propriété intervienne au 1^{er} octobre 2015.

A la date de la cession de la piscine, prévue, comme indiqué à l'article 1, au 1^{er} octobre 2015, la Communauté de Communes de la Montagne Noire gèrera cet équipement en régie ou en délégation dans les conditions définies par la CDC Montagne Noire.

Pour favoriser la continuité de service, la Communauté de Communes envisage de proposer à Mr Jean François Bernard, adjoint technique, actuellement agent du Département, d'effectuer une mutation au sein des services communautaires à compter du 1^{er} octobre 2015.

Par ailleurs, Mr Roger Jean, agent département ayant qualité de maître-nageur, en poste à la piscine de Cuxac Cabardès, sera, sous réserve de l'accord de l'intéressé et de la Communauté de Communes, mis à disposition de cette dernière du 1^{er} au 11 octobre 2015 afin d'y poursuivre son activité.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire s'engage à réserver sur le temps scolaire les créneaux horaires permettant aux élèves scolarisés au collège Antoine Courrière de Cuxac Cabardès de poursuivre l'exercice de la natation.

Pour l'année scolaire 2015/2016, le Département règlera directement à la Communauté de Communes les sommes relatives à la prise en charge de ces activités sportives. Sur la base de 15 séances d'une heure pour 10 classes d'élèves, le coût annuel de l'activité piscine destinés aux élèves du collège de Cuxac Cabardès est fixé à 27 400 €.

Les autres dispositions financières sont les suivantes :

Afin d'accompagner la Communauté de Communes dans la reprise d'activité de la piscine de Cuxac Cabardès, le Département de l'Aude attribuera en 2015 et en 2016 une subvention de fonctionnement à la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Pour 2015, cette subvention de fonctionnement s'élèvera à 25 000 € et sera versée à la Communauté de Communes au vu de l'acte de cession de la piscine et des arrêtés emportant mutation et mise à disposition de personnels.

Pour 2016, cette subvention s'élèvera à 24 000 € et sera versée en une fois, après le vote du budget primitif départemental.

Monsieur Fournier rejoint la séance et explique les conditions dans lesquelles cette cession a été travaillée. Il se réjouit que l'intérêt général de la piscine de Cuxac au travers de ses activités et notamment scolaire prévaut dans la réflexion menée.

Monsieur Bels félicite le Département et son DGS pour la négociation menée, et à l'inverse montre du doigt la CDC.

La piscine départementale de Cuxac est considérée comme un 'boulet', l'état du bâtiment est déplorable, la charge financière liée au fonctionnement très importante. Dans le cadre de cession à l'initiative du Département, l'accompagnement financier aurait dû être beaucoup plus important. Monsieur Bels ne remet pas en cause le fait de la cession mais davantage les conditions dans lesquelles elles s'effectuent.

Monsieur Fournier répond que les négociations entre le Département et la CDC se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Les deux parties ont pu exprimer leur position pour aboutir à la présente convention. Monsieur Fournier tient à rappeler que le Département n'a plus la légitimité réglementaire pour assumer comme cela a été le cas jusqu'à présent cette piscine. Par ailleurs, d'importants travaux de rénovation ont été effectués ou vont être effectués par le département.

Monsieur Le Président précise que la présente convention a fait l'objet de négociations, la première convention ne contenait pas les mêmes conditions. Elle a fait l'objet de nombreuses négociations, notamment au niveau de la neutralité financière pour 2015 au niveau des fluides et des 2 tranches de travaux effectués par le Département. La première convention ne contenait pas toutes ces dispositions.

Madame Nicolaou demande, en cas de refus de la CDC Montagne Noire si le département a anticipé sur une autre solution ?

Monsieur Fournier répond qu'aucune autre solution n'a été étudiée. En cas de fermeture de la piscine et pour la partie qui concerne le Département, c'est-à-dire le collège, un transport sur d'autres piscines aurait été sûrement mis en place.

Monsieur Fournier remercie l'Assemblée, et quitte la séance.

Monsieur Géri évoque l'intérêt du SMIVU pour gérer cette piscine.

Monsieur Le Président rappelle que cette possibilité qui en premier lieu était intéressante n'est pas possible juridiquement.

Monsieur Griffe intervient et souhaite faire part de l'importance de cet équipement pour le territoire. En plus, suite à l'augmentation de la fiscalité intercommunale, la population ne comprendrait pas la fermeture d'un service.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée de passer au vote

Vote :

Contre : 0 Abstentions : 7 Opposition : 0 Pour : 29

COMMISSION ECOLES / ALAE

- Prolongation contrat d'avenir : RPI Cuxac / Caudebronde

Monsieur Saxe explique que Madame Stéphanie Maury est ATSEM à l'école de Caudebronde, et participe également à l'encadrement du service de restauration scolaire du RPI Cuxac/Caudebronde localisé à Cuxac-Cabardès. Le contrat d'Avenir de Madame Maury arrivant à échéance le 03/09/2015. Il est proposé soit de prolonger son CDD dans le cadre du contrat d'emploi d'avenir jusqu'au 3 Septembre 2016.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- Prolongation Contrat d'avenir : École de FONTIERS-CABARDES

Le contrat de Madame Pauline Ferrié, ATSEM de l'école de Fontiers-Cabardès arrive à échéance le 31 Août 2015, il est proposé de prolonger son contrat jusqu'au 5 Mai 2016, date de la fin de son contrat d'avenir.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- Création de poste adjoint technique 2^{ème} classe

Monsieur Saxe précise que cette création concerne Madame Nadine Bonnafous qui est agent de surveillance de la Cantine et d'animation TAP de l'école de Saint-Denis en contrat à durée déterminée 'accroissement temporaire d'activité'. Ce contrat arrivant à échéance, et suite à une réorganisation du service, il est proposé de nommer Madame Bonnafous sur un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre pour une durée hebdomadaire de 24.60 heures pour la surveillance de la cantine de Saint-Denis et l'entretien des locaux de la crèche de SAISSAC.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE SAINT-DENIS

Madame Delphine Lerstaud, actuellement en contrat accroissement temporaire d'activité pour une durée hebdomadaire de 13.40 heures en contrat à durée déterminée commune de - de 1000 habitants - 17 h 50
Un recrutement sera nécessaire sur ce site afin de palier le départ de Madame Justine Malleville pour une durée de 5 heures hebdomadaires.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- **Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Salsigne / Villardonnell**

Par délibération du 7 Juillet 2014, la Communauté de Communes a validé la création d'un poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet jusqu'au 31 Août 2015. Il s'agit de créer à nouveau ce poste à compter du 1^{er} Septembre 2015. Cette décision concerne Madame Léthissia Malié, actuellement en contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 12 h 50 et qui se verrait prolongée à hauteur de 16.90 heures hebdomadaire suite à une réorganisation du service.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- **Créations postes permanents pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Salsigne**

Madame Nathalie Laurent a été recrutée au 1^{er} Septembre 2014 à l'ALAE de Salsigne. Il est proposé de prolonger cet agent jusqu'au 31 Août 2016 pour une durée hebdomadaire de 13,45 heures.

Un recrutement sera nécessaire sur ce site, un agent BAFA manquant au niveau du taux d'encadrement.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- **Création /Prolongation poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE RPI Cuxac / Caudebronde**

Par délibération du 7 Juillet 2014, la Communauté de Communes a validé la création d'un poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet jusqu'au 31 Août 2015. Il s'agit de créer à nouveau ce poste à compter du 1^{er} Septembre 2015. L'agent concerné est Madame Sylvie Benoît qui est actuellement en contrat à durée déterminée à l'ALAE de Cuxac-Cabardès pour une durée hebdomadaire de 8 heures, il s'agit de prolonger son contrat jusqu'au 31 Août 2016

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

- **Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire emploi à temps non complet maximum 17 h 50 : ALAE Les Cammazes**

Laure Robert est un agent de l'ALAE de Les Cammazes. Il s'agit également de renouveler son contrat à hauteur de 17 h 50 semaine.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 36

Questions diverses

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôt la séance.

Fin de séance : 21 h 05